

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

DeLaval Acid

EU0059 - CH (FR)

conformément à la directive CE/2001/58

| | | |
|---|--|---|
| Classification | Équipement de protection individuelle | Symbole(s) |
|  |  |  |

Date de préparation 10/24/2007

Date de révision

Numéro de révision: 0

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Code du produit EU0059 - CH (FR)
Nom du produit DeLaval Acid
Utilisation recommandée Agents de nettoyage, acides

Contacteur le fabricant
 DeLaval N.V.
 Industriepark-Drongen 10
 B-9031 Gent Belgium

 Tel. +32 9 280 91 21
 Email MSDS.EU@delaval.com

Fournisseur
 DeLaval GmbH
 Wilhelm-Bergner-Strasse 1
 DE-21503 GLINDE
 Germany
 Tel: 040 – 30 33 44 -100

Téléphone en cas d'urgence Giftnotrufzentrale Berlin: 030 / 19240

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE.

C - Corrosif
 Provoque de graves brûlures
 Irritant pour les yeux et la peau
 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

| Nom Chimique | No.-CAS | No.-EINECS. | % en poids | Classification |
|-----------------|---------------|-------------|------------|----------------|
| Plurafac LF 120 | Not specified | - | 1 - 5 | Xi;R38 |

| | | | | |
|------------------|-----------|-----------|---------|---------------------|
| Acide sulfamique | 5329-14-6 | 226-218-8 | 60 - 70 | R52-53 Xi;R36/38 |
|------------------|-----------|-----------|---------|---------------------|

Pour le texte complet des phrases R mentionnées dans cet article, voir article 16

4. PREMIERS SECOURS

| | |
|--|--|
| Conseils généraux | Un examen médical immédiat est requis. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. |
| Contact avec les yeux | Un examen médical immédiat est requis. Rincer immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage. |
| Contact avec la peau | Laver immédiatement au savon et abondamment à l'eau en enlevant les vêtements contaminés et les chaussures. |
| Ingestion | Un examen médical immédiat est requis. Eloigner du lieu d'exposition, coucher. Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau. Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Inhalation | Amener la victime à l'air libre. En cas d'arrêt respiratoire, pratiquer la respiration artificielle. En cas de difficultés respiratoires, donner de l'oxygène. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. |
| Avis aux médecins | Traiter de façon symptomatique. |
| Protection pour les secouristes | Utiliser un équipement de protection individuelle. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. |

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié

poudre d'extinction, dioxyde de carbone (CO₂), eau pulvérisée, mousse résistant à l'alcool

Risques spécifiques dus au produit chimique

La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Équipement de protection et mesures de précautions pour les pompiers

Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

| | |
|--|--|
| Précautions individuelles | Évacuer le personnel vers des endroits sûrs. Garder les personnes à l'écart de l'endroit de l'écoulement/de la fuite et contre le vent. Utiliser un équipement de protection individuelle. |
| Méthodes de nettoyage | Endiguer. Collecter mécaniquement dans des récipients adéquats à fin d'élimination. Après le nettoyage, rincer les traces avec de l'eau. |
| Précautions pour la protection de l'environnement | Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger. Éviter que le produit arrive dans les égouts. |

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

| | |
|---------------------|--|
| Manipulation | Éviter le contact avec la peau et les yeux. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. |
| Stockage | Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Éviter une exposition directe au soleil. |

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Limites d'exposition

Contrôle de l'exposition professionnelle

Mesures d'ordre technique Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos

Équipement de protection individuelle

| | |
|--------------------------------|---|
| Protection respiratoire | Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil de protection respiratoire approprié. |
| Protection des yeux | lunettes de sécurité à protection intégrale |
| Protection de la peau | Vêtements de protection à manches longues. Tablier résistant aux produits chimiques. Bottes. |
| Protection des mains | Gants en néoprène |

Considérations générales d'hygiène Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer. Les tenues de travail contaminées doivent être conservées au poste de travail. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

| | | | |
|----------------------------------|-----------|------------------------|---------|
| Aspect | blanc | Forme | poudre |
| pH (1%) | 2 | Hydrosolubilité | soluble |
| Masse volumique apparente | 1.2 - 1.4 | | |

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

| | |
|---|--|
| Stabilité | Stable dans des conditions normales |
| Conditions à éviter | Exposition prolongée à l'air ou l'humidité. Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique. Températures extrêmes et lumière du soleil directe. |
| Matières à éviter | Incompatible avec des acides forts et des bases, Incompatible avec des agents oxydants |
| Produits de décomposition dangereux | La décomposition par la chaleur peut provoquer le dégagement de gaz et de vapeurs irritants. |
| Possibilité de réactions dangereuses | Néant dans des conditions normales de traitement |

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

| Nom Chimique | DL50 orale | DL50 cutanée | CL50 par inhalation |
|------------------|--------------------|--------------|---------------------|
| Acide sulfamique | 1450 mg/kg (Rat) | | |

Toxicité chronique Pas d'information disponible

Effets sur l'organe-cible Yeux, Système respiratoire.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

Persistance et dégradabilité Pas d'information disponible

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

| | |
|---|--|
| Déchets de résidus / produits non utilisés | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur |
| Emballages contaminés | Éliminer le produit conformément à la réglementation locale en vigueur. |
| Autres informations | Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, selon l'application du produit. |

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

IMDG/IMO

| | |
|--------------------|------------------------------|
| No ONU | 2967 |
| Nom d'expédition | 2967 - Sulfamic acid mixture |
| Classe de danger | 8 |
| Groupe d'emballage | III |

ADR

| | |
|--------------------|------------------------------|
| No ONU | 2967 |
| Nom d'expédition | 2967 - Sulfamic acid Mixture |
| Classe de danger | 8 |
| Groupe d'emballage | III |

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Étiquetage

La préparation est classée comme dangereuse conformément à la Directive 1999/45/CE

EU Labeling Réservé aux utilisateurs professionnels

Symbole(s) C - Corrosif

C

**Phrase(s) de risque**

R35 - Provoque de graves brûlures

R52/53 - Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

Phrase(s) de sécurité

S 2 - Conserver hors de la portée des enfants

S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste

S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)

S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage

Inventaires internationales

| Nom Chimique | EINECS | ELINCS | DSL | NDSL | PICCS | ENCS | La Chine | AICS | KECL |
|------------------|-----------|--------|-----|------|-------|------|----------|------|----------|
| Plurafac LF 120 | - | - | - | - | - | - | - | - | - |
| Acide sulfamique | 226-218-8 | - | X | - | X | X | X | X | KE-32336 |

16. AUTRES INFORMATIONS**Texte des phrases R mentionnées sous l'article 2**

R53 - Peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R52 - Nocif pour les organismes aquatiques

R38 - Irritant pour la peau

R36/38 - Irritant pour les yeux et la peau

Date de préparation 10/24/2007

Date de révision

Sommaire de la révision Pas d'information disponible

Clause de non-responsabilité

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication

Fin de la Fiche de Données de Sécurité